



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DES  
TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMITÉ DE L'AÉROPORT DE NANTES ATLANTIQUE**

*Réunion du 21 mars 2025*

### **Compte-rendu**

Le Comité de l'aéroport de Nantes-Atlantique s'est réuni le 21 mars 2025 sous la coprésidence de Monsieur Emmanuel MERCENIER, délégué ministériel au réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique, et de Madame Dominique YANI, secrétaire générale de la Préfecture de la Loire-Atlantique.

Les participants sont :

#### **Députés et sénateurs**

- Monsieur Ronan DANTEC, sénateur
- Madame Laurence GARNIER, sénatrice
- Monsieur Fabrice ROUSSEL, député
- Madame Sophie NORMAND COUDER, collaboratrice de M. GROSVALET, sénateur
- Monsieur Nicolas ROBIN, collaborateur de M. Karim BÉNBRAHIM, député

#### **Collège 1 : Au titre des représentants des collectivités territoriales**

- Monsieur Julien BAINVEL, vice-président du conseil régional
- Monsieur Roch BRANCOUR, vice-président du conseil régional
- Monsieur Éric PROVOST, Saint Nazaire Agglomération
- Monsieur Jean-Claude LEMASSON, maire de Saint-Aignan de Grand Lieu
- Madame Sandra IMPÉRIALE, maire de Bouguenais
- Monsieur Jacques PINEAU, conseiller municipal de Rezé
- Monsieur Stéphan BEAUGÉ, maire de Saint Philbert de Grand Lieu
- Monsieur Yannick FÉTIVEAU, maire de Pont Saint-Martin
- Madame Nolwenn BIZEUL, Nantes Métropole
- Madame Jocelyne BERTHO, conseil départemental

## **Collège 2 Au titre des représentants des services de l'État**

- Monsieur Étienne HERFLED, DGAC
- Monsieur Benjamin AIRAUD, DGAC
- Monsieur Adrien DESCHAMPS, DGAC
- Madame Karen BURBAN-EVAIN, ARS
- Madame Léa LUDECKE, DREAL
- Monsieur Mathieu BATARD, DDTM
- Monsieur Nicolas JURDY, DDTM

## **Collège 3 : Au titre des représentants des acteurs socio-économiques et associatifs**

- Madame Marie-Thérèse BONNEAU, Présidente du CESER Pays de la Loire
- Monsieur Julien LAMARE, Directeur du CESER Pays de la Loire
- Monsieur Jean-François REYNOUARD, président de la CCI
- Madame Frédérique BARTEAU, déléguée générale Medef Pays-de-la-Loire
- Madame Corinne BESNARD, présidente Medef Loire-Atlantique
- Monsieur Matthieu HYBERT, délégué général Medef Loire-Atlantique
- Monsieur Guillaume DRENIAUD, CPME
- Monsieur Christophe DURAND, CPME
- Monsieur Yves-Olivier LENORMAND, AIRBUS

## **Collège 4 : Au titre des représentants des usagers des riverains et de la protection de l'environnement**

- Madame Sylvie CASTRO, COCETA
- Monsieur Eric LENOIR, représentant du Président de la fédération aéronautique
- Monsieur Jean-Marie RAVIER, Atelier Citoyen

## **Liste des autres participants :**

- Madame Brigitte FARGEVIEILLE, garante CNDP
- Madame Clara GALLAND, ORS Pays de la Loire

*Mme YANI ouvre la séance à 10 heures 12.*

Mme YANI signale tout d'abord l'absence de Monsieur le préfet, qui lui a demandé de le représenter. Elle précise qu'elle est la nouvelle secrétaire générale de la préfecture et la sous-préfète de l'arrondissement de Nantes. Elle a pris ses fonctions fin février. Les nombreux points portés à l'ordre du jour illustrent les travaux et les échanges qui se sont poursuivis à un rythme soutenu depuis les précédents comités. Ils seront abordés en séance.

M. LENORMAND invite les membres du comité à rendre hommage à M. Xavier Lortat-Jacob, directeur général des aéroports de Nantes-Atlantique et Saint-Nazaire-Montoir.

Mme YANI propose d'associer sa mémoire aux présents travaux. Xavier Lortat-Jacob a contribué à ce sujet et sa disparition le 6 mars suscite un grand vide. Elle propose ensuite d'entamer les travaux.

M. MERCENIER rappelle en préambule qu'il est arrivé il y a maintenant un an presque jour pour jour pour travailler au réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique en tant que délégué ministériel. Le premier comité aéroport s'était déroulé début avril 2024. Beaucoup de volets de ce projet complexe ont avancé depuis lors. Il convient de s'en féliciter collectivement. Lui-même a tâché de faire en sorte que la méthode qui a été retenue avec les ministres qui se sont succédé favorise le dialogue avec le territoire et la plus grande transparence. Différents groupes ont ainsi été mis en place, que ce soit avec les élus ou avec les services.

Beaucoup de choses se sont passées depuis le dernier comité de décembre dernier.

Le DCE a été transmis, comme prévu, le 30 décembre aux groupements candidats. Les dossiers des candidats seront réceptionnés d'ici le 15 avril prochain.

Le bilan de la consultation publique menée en septembre dernier autour des usages de l'aéroport a été diffusé en janvier sur le site Internet du projet.

Le format des forums d'information a été pensé avec la CNDP afin d'associer plus largement le public dans le cadre de la consultation continue. Deux forums se sont déjà tenus à Saint-Aignan de Grand Lieu et à Rezé. D'autres se dérouleront prochainement à Bouguenais, à Nantes et à la Chevrolière.

Il rappelle ensuite que le PPBE, présenté en CCE en fin d'année dernière, et en cours de concertation, prévoit 40 nouveaux engagements sur un total de 52, dont une trentaine émanent des compagnies aériennes. Il félicite les compagnies aériennes et la FNAM d'avoir contribué à ces engagements volontaires. Ces engagements devront être mis en œuvre et il y veillera personnellement. La concertation du public se déroule jusqu'au 31 mars. Une CCE se réunira le 14 mai prochain afin d'en présenter une synthèse. Le préfet prendra ensuite la décision d'approuver le PPBE définitif.

Pour mémoire, dans le cadre de ce projet de PPBE, il est prévu de mettre en place un comité de suivi des vols de nuit. Sans attendre l'approbation du PPBE, un premier comité riche et constructif s'est tenu le 17 mars et un retour de celui-ci sera réalisé lors de la prochaine CCE.

Concernant la trajectoire d'atterrissage depuis le nord, le cahier des charges prend bien en compte le choix d'une trajectoire par guidage satellitaire (RNP-AR) qui permet notamment d'éviter des survols supplémentaires de populations. Tout ceci sera également évoqué dans le cadre de la prochaine CCE. L'avis de l'ACNUSA sera sollicité à l'issue de cette CCE.

L'engagement de révision du PEB nécessite également d'être mentionné. Le toilettage du PEB, qui date de 20 ans, suppose un travail de longue haleine. Les collectivités seront étroitement associées à cette démarche. Des réunions dédiées seront menées très prochainement.

*Monsieur DANTEC quitte la séance.*

## 1. Appel d'offres

M. DESCHAMPS rappelle que le DCE a été transmis aux candidats fin 2024. Une visite des aéroports a été organisée pour eux. Les dossiers préliminaires seront communiqués d'ici le 15 avril. Des échanges sont prévus à l'issue de la remise de ces dossiers avec les candidats, avec notamment la tenue d'ateliers en deuxième quinzaine de juin et début juillet. Il y aura deux ateliers avec les collectivités. Pour préparer cette échéance, le GT dédié avec les services de collectivités se réunira le 26 mars. Par la suite, un groupe de travail avec les élus se réunira le 12 juin afin de finaliser la préparation de ces ateliers prévus le 2 juillet pour Saint-Nazaire Montoir et le 3 juillet pour Nantes-Atlantique. L'objectif consistera notamment à améliorer le cas échéant le DCE. La remise des offres est prévue à l'automne 2025 pour une signature du contrat attendue au deuxième semestre 2026.

Mme GARNIER relève que la signature du contrat est attendue au deuxième semestre 2026. Elle demande si cette échéance est certaine ou si elle pourrait être avancée.

M. MERCENIER confirme que la signature est attendue au deuxième semestre 2026.

## 2. PPBE et Couvre-feu

### Consultation sur le PPBE 2025-2029

M. MERCENIER souligne le caractère volontariste et inédit du PPBE 2025-2029. Les expressions des différents collèges lors de la CCE du 19 décembre dernier ont été entendues. Une consultation du public via un site internet est en cours et se terminera dans 10 jours. Une réunion publique organisée par la mairie de Saint-Aignan de Grand Lieu s'est déroulée le 10 mars. Un bilan sera présenté en CCE le 14 mai prochain. S'en suivra une approbation du Préfet, puis une publication avant les congés estivaux.

### Bilan actualisé du couvre-feu

M. MERCENIER indique qu'entre 2019 et avant la mise en place du couvre-feu en 2022, en moyenne 48 vols hebdomadaires étaient signalés entre 0h et 6h. Ce chiffre a été divisé par douze en 2024. Ce constat résulte de la mise en place du couvre-feu et de l'engagement pris par le ministre Beaune au regard de l'arrêté modificatif à droit constant. Celui-ci permet, avec l'ACNUSA et les services compétents de la DGAC, de traiter plus rapidement les infractions, de les notifier aux compagnies aériennes, d'obtenir des justifications plus précises et d'assurer un traitement plus rapide des écarts. Au premier trimestre 2025, deux écarts ont été enregistrés. Ces indicateurs sont encourageants.

Le premier comité de suivi des vols de nuit s'est réuni le lundi précédent. Etaient notamment représentées les compagnies aériennes, la FNAM, les collectivités locales via M. LEMASSON. Les échanges ont été de bonne tenue. Ce comité de suivi sera officialisé par arrêté préfectoral une fois que le PPBE aura été adopté.

Mme CASTRO sollicite des précisions au sujet de la comptabilité du respect du couvre-feu.

M. MERCENIER fait savoir qu'il a rencontré le mois dernier M. MONZANI, nouvellement nommé président de l'ACNUSA. Un retard important a été constaté en matière de traitement des infractions par l'ACNUSA du fait d'une vacance de la présidence pendant plusieurs mois. Cette difficulté est désormais résolue puisque l'ACNUSA a récemment traité 75 dossiers pour Nantes-Atlantique, pour environ 1 M€ d'amendes prononcées.

M. LEMASSON signale que lors de la CCE du 19 décembre dernier, les collectivités et les associations se sont abstenues au motif qu'elles attendent un peu plus, en particulier s'agissant des engagements pris par le ministre Beaune lors de sa venue en 2023. La réunion publique du 10 mars s'est bien passée. Elle s'est déroulée dans un climat serein et constructif. Le conseil municipal de Saint-Aignan de Grand Lieu se réunira d'ici quelques jours. La position de la commune au regard du PPBE sera rapidement communiquée.

Il signale en outre qu'une compagnie aérienne n'a pas participé au comité de suivi des vols de nuit qui s'est récemment réuni. Cette compagnie, à savoir Ryanair, ne répond à aucune des sollicitations qui lui sont adressées. Plusieurs éléments ont par ailleurs été évoqués à l'occasion de cette réunion du comité de suivi, en particulier la tolérance de cinq minutes, qui n'existe nulle part ailleurs et encore moins dans l'arrêté de restriction d'exploitation de l'aéroport. De fait, de nombreux vols à l'arrivée et parfois au départ sont enregistrés au cours de ces cinq minutes.

M. BEAUGÉ demande que plusieurs points du PPBE soient amendés, dans l'esprit des échanges constructifs qui s'étaient tenus avec le ministre Clément Beaune. Saint-Philbert de Grand Lieu doit être reconnue « Zone calme », à tout le moins au nord de la commune, ce qu'il convient d'indiquer et de cartographier, comme cela a été fait pour le PPBE de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry, respectant par là-même la directive européenne qui encadre ce sujet.

Il demande que soit abandonné dans ce PPBE tout projet de création de couloirs aériens au décollage au-dessus de Saint-Philbert de Grand Lieu, ce qui impacterait de nouvelles populations et ce qui serait contraire à la doctrine du ministère des Transports, à tout le moins celle prescrite par le ministre Beaune, et à des positions défendues par de nombreux élus en France et notamment par l'ACNUSA. Le moratoire qui avait été décidé par Clément Beaune jusqu'en 2027 doit par ailleurs être prolongé jusqu'en 2035, ce qui permettra de vérifier le respect des bonnes paroles des compagnies et si le niveau du trafic estimé aujourd'hui à plus de 7 millions de passagers n'explose pas.

Il forme le vœu que l'esprit de lucidité et de responsabilité s'affirme au bénéfice de la tranquillité des populations, qui n'ont pas à être les victimes collatérales d'un projet qui s'éloigne fortement d'un aménagement du territoire ambitieux pour l'ouest de la France. Il regrette que l'intelligence collective ne permette pas de définir un nouveau modèle économique susceptible de permettre au secteur aéroportuaire de s'inscrire dans un développement durable, lequel est absolument nécessaire, en intégrant une protection plus forte des populations.

Il espère que des réponses positives seront apportées à ses demandes, à défaut de quoi le 14 mai prochain, il votera défavorablement sur ce PPBE au nom des 10 000 Philibertins, inquiets de ne pas être entendus.

Mme BESNARD fait savoir que le Medef Pays-de-la-Loire partage l'objectif d'un développement équilibré et responsable, conciliant performance économique et respect des riverains. Toutefois, le développement de l'aéroport de Nantes est essentiel pour l'attractivité et la compétitivité des territoires. Il soutient les entreprises, il soutient le regroupement des familles et il favorise le tourisme ainsi que les voyages affinitaires, qui représentent 27 % du trafic. Il est nécessaire à la connexion entre les grandes métropoles et les villes internationales.

Le Medef Pays-de-la-Loire partage l'objectif et les résultats qui sont présentés. Les efforts pour réduire les nuisances sonores portent leurs fruits, comme en attestent les chiffres qui ont précédemment été mentionnés. Ces résultats illustrent un engagement en faveur d'une approche équilibrée, que le Medef Pays-de-la-Loire a soutenu dans une tribune publiée sur son site Internet. Ceci démontre qu'il est possible d'allier croissance et responsabilité.

Il est essentiel que les mesures du plan de prévention du bruit ne freinent pas la compétitivité des Pays-de-la-Loire. Des restrictions excessives pourraient fragiliser l'écosystème économique et pénaliser les entreprises. Il est nécessaire de trouver un équilibre entre attractivité et acceptabilité, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Le Medef restera attentif et force de proposition dans ce débat. Il est nécessaire de préserver ce moteur essentiel de l'économie tout en poursuivant les efforts de limitation des impacts sur les riverains.

Mme IMPÉRIALE souhaite savoir si la mise en place du couvre-feu a ou non induit une baisse de l'attractivité économique. Évoquant ensuite le montant des amendes, elle relève qu'une somme de 1 M€ a été évoquée. Elle sollicite des précisions sur le sujet.

M. MERCENIER fait savoir que le plafond actuel des amendes est fixé à 40 000 €. En moyenne, les amendes prononcées sur Nantes-Atlantique ont représenté une somme de 20 000 € environ par dossier sanctionné. À noter que le bénéfice moyen par vol s'élève au mieux à 1 500 €. Quant à l'impact économique du couvre-feu, la Région a récemment publié des éléments en la matière. Il propose que M. BRANCOUR réponde sur ce sujet.

M. BRANCOUR explique que l'aéroport Nantes Atlantique constitue un outil majeur de développement économique. Il s'agit de trouver un équilibre entre la protection des riverains et l'attractivité de l'aéroport.

Mme CASTRO rappelle que le COCETA a voté contre le PPBE. Le couvre-feu est grignoté de cinq minutes après minuit et de cinq minutes avant six heures. Or le couvre-feu est censé garantir six heures de sommeil aux riverains et aux personnes survolées. Concernant le trafic aérien, celui qui est utile à l'économie du territoire ne représente que 14 % des vols. Le reste est dédié à des voyages en dehors du territoire.

M. DURAND considère que le clivage entre économie et population est quelque peu désuet. De fait, l'usage de l'avion intervient aujourd'hui dans le cadre du business ou du divertissement. Aujourd'hui, 30 % des vols sont à destination du Maghreb et interviennent au titre de rapprochements familiaux. Par conséquent, l'aéroport Nantes Atlantique n'est pas exclusivement dédié au business. Cet aéroport sert le territoire. S'agissant de la protection des riverains, le programme d'insonorisation mis en place à cette fin doit se poursuivre. Enfin, l'extension du couvre-feu acterait la mort économique de l'aéroport. Une extension du couvre-feu empêcherait les connexions internationales et supposerait des problématiques de rentabilité pour les compagnies aériennes.

Mme IMPÉRIALE considère néanmoins que l'État devrait réaliser une étude économique objective afin d'en évaluer l'impact.

M. MERCENIER se déclare favorable à la réalisation d'une telle étude. Il examinera le sujet.

M. BEAUGÉ sollicite des éléments de réponse au sujet de sa remarque relative aux zones calmes. Il souhaite savoir si une zone calme pourrait être envisagée dans le cadre du PPBE de Nantes Atlantique. Cela permettrait d'assurer une réelle protection. La question écologique doit également être considérée. La modernité ne consiste pas simplement à permettre le développement économique. La modernité consiste également à intégrer dans un modèle économique la question environnementale et la protection des populations.

M. MERCENIER fait valoir que l'État met en œuvre les procédures environnementales requises. Il demandera par ailleurs à la DGAC d'examiner le sujet des zones calmes. Une réponse sera apportée.

M. BRANCOUR ajoute que la Région pourra apporter son concours pour réaliser certaines études.

#### Procédure trajectoire RNP-AR

M. DESCHAMPS indique que le projet de trajectoire, les cartes et les décomptes de population impactées seront présentés avec les indicateurs fixés par la réglementation à la CCE le 14 mai 2025. L'avis de l'ACNUSA sera ensuite sollicité. S'en suivra à l'automne l'approbation par l'autorité de sûreté. La mise en œuvre opérationnelle est attendue pour 2026, moyennant un calendrier restant à préciser. La DGAC a demandé à AGO de réaliser ces travaux préparatoires nécessaires à la mise en place de cette trajectoire, avec notamment l'installation d'une rampe d'approche.

#### Révision PEB

M. MERCENIER rappelle que la procédure relative à la révision du PEB est assez longue, puisqu'elle s'étend sur deux ans. Le DGAC a écrit au préfet le 10 mars dernier pour lui demander d'enclencher cette procédure. Le préfet saisira la CNDP pour organiser une concertation préalable.

M. AIRAUD indique que cette concertation est facultative. Il a néanmoins été convenu de la mettre en œuvre. Un cadrage préalable de l'autorité environnementale est en outre prévu. Puis, le PEB sera soumis à avis de l'autorité environnementale lors de la phase de consultation et d'approbation.

L'objectif consiste à assurer la concertation préalable d'ici l'été. Il s'agira certainement d'une concertation électronique. Des échanges se sont tenus avec la DREAL pour préparer le cadrage préalable. Des temps d'échanges sont prévus avec chaque commune concernée par le plan d'exposition au bruit.

### **3. Avancement travaux AGO 2024-2026**

M. AIRAUD indique que des travaux ont été effectués au niveau du dépose minute. Un relamping a été assuré au niveau des parkings à des fins d'économie d'énergie. Un programme de rénovation des postes de stationnement est en cours. Six postes étaient initialement prévus en 2024. AGO a choisi d'en faire deux de plus cette année. L'électrification des postes avion se poursuit. Au niveau de l'aérogare, une sécurisation des toitures est prévue pour sécuriser les personnels assurant le nettoyage. Des travaux sont également prévus pour moderniser les sanitaires et les salles d'embarquement.

M. MERCENIER rappelle que ces travaux mobilisent une enveloppe d'environ 42 M€ engagés sur deux ans, dont 12 M€ liés à l'électrification, dont une partie est financée par l'Union européenne.

M. AIRAUD signale ensuite qu'un programme de travaux financés par l'État est en cours pour rénover les bâtiments de la gendarmerie du transport aérien et les installations dédiées au contrôle de la navigation aérienne. L'objectif consiste à améliorer la performance énergétique et la sûreté de ces installations.

### **4. Étude santé**

Mme BURBAN-EVAIN indique que les études santé s'appuient sur une participation citoyenne, avec la mise en place d'un collège citoyen. La démarche en est à la phase de définition des indicateurs.

Mme GALLAND explique que la liste des indicateurs vient d'être définie. Des échanges se sont tenus avec la Caisse primaire d'assurance-maladie afin d'accéder à des indicateurs à l'échelle intra communale notamment. La démarche se poursuit dans l'objectif de disposer de premiers résultats en début d'été et de les présenter au comité de pilotage de l'étude d'ici la fin de l'année.

Mme CASTRO fait savoir que le COCETA a pu formuler quelques remarques qui ont été prises en compte. Ceci a permis d'étendre le champ des investigations, ce qui est très satisfaisant. De plus, les cartes de bruit établies par la DGAC et s'appuyant sur des mesures de bruit réelles ont pu être présentées.

M. AIRAUD précise que ces cartes de bruit ont été établies sur la base de modélisations et non sur des mesures de bruit réelles.

Mme CASTRO souligne que selon les données saisies dans les outils de calcul, les cartes peuvent être très différentes. En l'occurrence, les cartes qui ont été présentées ont permis d'illustrer ce que vivent les gens. De fait, l'impact du bruit est bien plus fort que ce qui peut être présenté par ailleurs. Il est très important de s'appuyer sur des mesures réelles et objectives et non sur des hypothèses.

M. DESCHAMPS répond que des explications pourront être apportées afin de préciser comment les cartes sont élaborées.

*Madame GARNIER quitte la séance à 11 h 45.*

## 5. Accompagnement territorial

Mme CHANUT indique que les actions du GIP se poursuivent, en lien avec les collectivités territoriales. Ces actions concernent les aides aux riverains et notamment le droit de délaissement. 17 biens ont été acquis. Trois dossiers sont en cours d'instruction. Des dossiers d'aide à l'insonorisation sont également instruits.

En matière de délaissement, un dispositif d'acquisition complémentaire sera déployé suite à l'accord de la DGAC. Ce travail sera réalisé dans le cadre de GP Foncier. Il s'agira de faciliter le réemploi des biens délaissés.

Le GIP finance également des études. L'une d'elles concerne le collège de Bouguenais. Elle est conduite en partenariat avec la commune et le conseil départemental pour examiner la question de l'avenir de cet établissement scolaire. Un comité de pilotage s'est réuni le 26 février dernier. Il a mis en évidence la nécessité d'apporter des compléments pour permettre aux collectivités de prendre leurs décisions en toute connaissance de cause. Ces compléments pourront être présentés d'ici deux mois.

Une étude a été engagée au sujet d'une éventuelle relocalisation des écoles de Saint-Aignan de Grand Lieu. Une étude a été confiée au CEREMA, avec une échéance de rendu fixée à fin mai 2025.

Une importante mise à jour du site d'OTANA est en cours afin d'y intégrer les données 2024. Un copil s'est tenu en fin d'année 2024. Une nouvelle réunion de travail est prévue le 3 avril prochain.

Des temps d'échanges sont organisés avec des riverains de l'aéroport, avec deux forums qui se sont tenus à Saint-Aignan de Grand Lieu le 4 février et à Rezé le 11 mars. Trois autres dates sont prévues : le 25 mars à Bouguenais, le 1<sup>er</sup> avril à Nantes et le 29 avril à la Chevrolière. Les forums débiteront à 18 heures.

## 6. Perspectives calendaires

M. MERCENIER énonce les dates suivantes.

- 25 mars : forum d'information à Bouguenais.
- 1<sup>er</sup> avril : forum d'information à Nantes.
- 29 avril : forme d'information à Grand Lieu Communauté.
- 26 mars : échanges avec le groupe de travail Services.
- 15 avril : réception du dossier préliminaire.
- 12 juin : échanges avec le groupe de travail Élus.
- 14 mai : réunion de CCE (PPBE et RNP-AR).

La prochaine réunion du comité aéroport était initialement prévue le 4 juillet, mais en raison de contraintes d'agenda métropolitain, il est proposé d'organiser cette réunion le jeudi 10 juillet.

Mme FARGEVIEILLE fait par ailleurs savoir que le bilan de la concertation continue est en cours de publication sur le site Internet dédié au projet.

Mme YANI signale en outre que la DGAC a été saisie d'une demande de l'association « Des ailes pour l'Ouest », qui a émis le souhait d'intégrer le comité aéroport. L'association pourrait intégrer le collège 4.

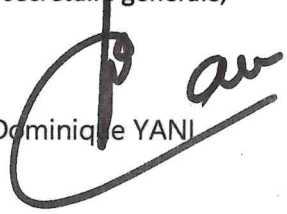
M. LEMASSON indique que l'association a quitté volontairement la comitologie. Il s'interroge sur l'existence d'un motif caché à leur demande d'intégration. Par ailleurs, l'association « Des ailes pour l'ouest » a sorti les élus de son association.

M. BRANCOUR indique que l'élargissement de la composition du comité aéroport n'est pas un problème pour la région.

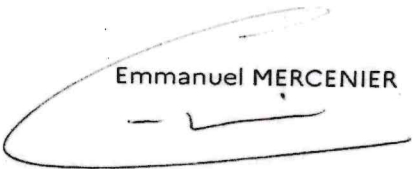
M. MERCENIER précise que si un élargissement du comité aéroport devait avoir lieu, le préfet devra prendre l'arrêté requis.

*La séance est levée à 12 h 01.*

La secrétaire générale,

  
Dominique YANI

Le délégué ministériel,

  
Emmanuel MERCENIER